



**CONSEIL**

**Conseil**

**PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA SECURITE DES ALIMENTS 2001-2002**

**(Note du Secrétaire général)**

*Ce corrigendum afférent aux activités spécifiques 3 et 5 a été préparé à la lumière des discussions du Comité exécutif du 5 mars 2001.*

**JT00103900**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine  
Complete document available on OLIS in its original format

En réponse à la demande du Conseil, le Comité exécutif est revenu, lors de sa réunion du 5 mars, sur les dernières réserves exprimées au sujet de certaines activités envisagées dans la Proposition de programme de travail sur la sécurité des aliments [C(2000)200/REV4]. Le programme de travail dans son ensemble a été jugé équilibré et continue d'emporter une large adhésion, mais l'activité 5 suscite des interrogations substantielles. Il a été convenu que le Secrétariat étudierait les commentaires des délégations et soumettrait un texte révisé pour examen par le Conseil.

#### Paragraphe 12

Reformuler la proposition de mise en œuvre de l'*activité 3* de la manière suivante :

**Proposition :** Il est proposé de réaliser deux études complémentaires visant à étoffer les informations contenues dans le Compendium national sur les méthodes adoptées par les pays pour répondre aux questions d'ordre socioéconomique, consulter l'opinion publique et diffuser l'information auprès du public. Leur objectif consistera à assurer une meilleure transparence quant aux motifs et aux moyens envisagés par les pays Membres pour traiter ces questions dans le cadre d'une approche de la sécurité des aliments reposant sur une démarche scientifique et des règles de droit, conformément à l'accord SPS et aux procédures du Codex. Il est prévu de travailler en concertation étroite avec le Codex de manière à éviter les doubles emplois et à renforcer les synergies avec les travaux que celui-ci mène sur le degré d'intégration des facteurs économiques et d'autres facteurs légitimes dans l'analyse des risques.

#### Paragraphe 14

Reformuler de la manière suivante la description de l'*activité 5* et la proposition de mise en œuvre s'y rapportant :

1. **Activité 5 : Coûts et avantages des nouvelles approches réglementaires dans le domaine de la sécurité des aliments** -- Le Groupe ad hoc estime dans son rapport que les inquiétudes des consommateurs appellent des mesures instaurant des contrôles transparents et garantissant l'innocuité des aliments mis sur le marché sans pour autant limiter à l'excès le développement technologique et les échanges. Dans ce contexte, de nombreux pays Membres étudient les possibilités de mise en œuvre de diverses approches de la gestion des risques et d'une différenciation des produits, par exemple l'étiquetage, la traçabilité ou la préservation de l'identité. De très nombreux travaux en cours portent sur les aspects techniques (le Codex établit ainsi des normes sur l'étiquetage des aliments génétiquement modifiés, tandis que les Systèmes de l'OCDE pour la certification des semences travaillent à la mise au point de normes sur les matériels transgéniques accidentellement présents dans les semences), mais relativement peu d'analyses ont été consacrées aux incidences des nouvelles initiatives des pouvoirs publics et du secteur sur les échanges et l'économie en général. Le *Compendium des activités et systèmes nationaux liés à la sécurité des aliments* indique que les études sur les réglementations visant la sécurité des aliments portent de plus en plus souvent sur des questions générales telles que leur impact sur les approvisionnements alimentaires, le coût et la qualité des aliments, la liberté de choix des consommateurs, et d'autres coûts pour la société. L'analyse coûts-avantages pourrait intervenir plus largement dans l'étude de ces questions générales, et pour permettre d'établir une distinction entre les mesures réglementaires légitimes et celles qui sont présentées comme axées sur ces questions, mais qui constituent des obstacles non tarifaires aux échanges et protègent les groupes d'intérêt locaux. La Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries a déjà réalisé divers travaux théoriques à ce sujet.

**Proposition :** Il est proposé de tirer parti des travaux théoriques réalisés par la Direction de l'agriculture et d'étudier de façon plus approfondie différentes méthodes d'analyse coûts-avantages permettant d'évaluer les réglementations dans le domaine de la sécurité des aliments en prenant en

considération des questions générales telles que leur impact sur les approvisionnements alimentaires, le coût et la qualité des aliments, la liberté de choix des consommateurs, et d'autres coûts pour la société et d'analyser les incidences des mesures réglementaires sur les échanges. Il est également proposé, en s'appuyant sur ces travaux, d'analyser par le biais d'études de cas les coûts et avantages des nouvelles approches réglementaires dans des domaines tels que l'étiquetage, la traçabilité et les systèmes de préservation de l'identité.